

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE DE VINON



ANNÉE 2023

SOMMAIRE

Délibérations du Conseil Municipal

(Extraits des délibérations conformes au registre)

Séance du 16 janvier 2023

2023_0001 – Évolution du gisement de l'installation de méthanisation présentée par la Sté MARNAY ÉNERGIE

2023_0002 – Engagement des dépenses d'investissement 2023

2023_0003 – DM n°1 – Budget assainissement 28702

2023_0004 – Subventions accordées en 2023

2023_0005 – Transport scolaire : convention de financement du circuit cantine

2023_0006 – RPI : avenant concernant la facturation

Mis en ligne le 18/01/2023



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du cher
Le : 18/01/2023
Et
Mise en ligne sur le site internet
le : 18/01/2023

L'an 2023, le 16 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/01/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/01/2023.

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MAZÉ Christopher

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : HELIN Christian à M. BONNIN Thierry, MIGEON Cyrille à M. GUERIN Marc

Absent(s) : Mmes : BILBAULT Justine, DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine

A été nommé(e) secrétaire : M. JOLY Jean-François

2023_0001 – ÉVOLUTION DU GISEMENT DE L'INSTALLATION DE MÉTHANISATION PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARNAY ÉNERGIE

La société MARNAY Energie exploite une unité de méthanisation sur la commune de FEUX au lieu-dit « Moulin de Marnay ».

En octobre 2022, un porter à connaissance a été déposé à l'administration afin d'intégrer de nouveaux équipements permettant au site d'améliorer ses conditions d'exploitation et sa pérennité économique.

MARNAY Energie prévoit à présent des évolutions de gisement sur son site afin de pouvoir traiter un spectre plus large de matière et ainsi améliorer la production de biogaz et d'électricité. Ces évolutions impliquent la modification des quantités de matières et de déchets non dangereux traitées par le site et la mise à jour du plan d'épandage pour intégrer ce nouveau gisement.

Le site est actuellement enregistré sous la rubrique ICPE 2781-1 (méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matière stercoraire, lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaires). Les nouveaux intrants prévus entrent dans le périmètre de la rubrique ICPE 2781-2 (méthanisation d'autres déchets non dangereux).

Ces évolutions n'impliquent cependant pas de modifications des équipements, les ouvrages étant déjà dimensionnés pour traiter la quantité de matière visées par le présent dossier d'enregistrement.

Envoyé en préfecture le 18/01/2023

Reçu en préfecture le 18/01/2023

Publié le



ID : 018-211802871-20230116-2023_0001-DE

JUSTIFICATION DE LA DEMANDE

Les évolutions présentées dans le dossier d'enregistrement sont les suivantes :

- Mise à jour des matières et déchets non dangereux traités par l'installation

Une ouverture à d'autres typologies de déchets est prévue :

- Pour réduire la dépendance à certaines cultures (entraînant un risque par rapport aux conditions climatiques)
- Pour répondre aux besoins du territoire et des industries agroalimentaires (traitement des graisses et boues)
- Pour déployer le prétraitement par pasteurisation/hygiénisation (solution aux déchets sous-produits animaux C3)

Ainsi, le site prévoit de traiter des déchets non dangereux concernés par la rubrique 2781-2. La capacité totale de traitement de matières (2781-1 et 2781-2) sera de 99 tonnes par jour soit 36 135 tonne par an.

- Mise à jour du plan d'épandage

La mise à jour du plan d'épandage est nécessaire pour intégrer les nouvelles typologies de déchets qui seront prises en charges par le site. Cette mise à jour est réalisée par la SAUR.

La Préfecture du cher a envoyé une copie de l'arrêté 2022-1530 du 17 novembre 2022, prescrivant une consultation du public pour ce projet pendant une durée de quatre semaines soit du 8 décembre 2022 au 5 janvier 2023 sur les communes de Feux et de Lugny-Champagne.

M. le Maire informe les Elus que conformément à l'article R 512-46-11 du Code de l'Environnement, le conseil municipal doit se prononcer sur ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal rend un avis favorable à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Envoyé en préfecture le 18/01/2023
Reçu en préfecture le 18/01/2023
Publié le
ID : 018-211802871-20230116-2023_0001-DE



Pour copie conforme :
En mairie, le 18/01/2023
Le Maire
Marie-France MARIX



Le secrétaire de séance
M. JOLY Jean-François





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

L'an 2023, le 16 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/01/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/01/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MAZÉ Christopher

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : HELIN Christian à M. BONNIN Thierry, MIGEON Cyrille à M. GUERIN Marc

Absent(s) : Mmes : BILBAULT Justine, DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du cher
Le : 17/01/2023
Et
Publication ou notification du :
18/01/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. JOLY Jean-François

2023_0002 – ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Madame le Maire d'engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des dépenses d'investissement du budget 2022 :

CHAPITRE	INTITULÉ	CRÉDITS OUVERT 2022	QUART DES CRÉDITS
020	Dépenses imprévues	1 000,00 €	Sans objet
16	Emprunts et dettes assimilées	19 310,00 €	Sans objet
21	Immobilisations corporelles	94 882,37 €	23 720,59 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

CHAPITRE	INTITULÉ	CRÉDITS OUVERT 2022	QUART DES CRÉDITS
020	Dépenses imprévues	1 000,00 €	Sans objet
16	Emprunts et dettes assimilées	19 310,00 €	Sans objet
21	Immobilisations corporelles	94 882,37 €	23 720,59 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/01/2023
Le Maire
Marie-France MARIX

Le secrétaire de séance
M. JOLY Jean-François



Envoyé en préfecture le 17/01/2023

Reçu en préfecture le 17/01/2023

Publié le

ID : 018-211802871-20230116-2023_0002-DE





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

L'an 2023, le 16 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/01/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/01/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MAZÉ Christopher

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : HELIN Christian à M. BONNIN Thierry, MIGEON Cyrille à M. GUERIN Marc

Absent(s) : Mmes : BILBAULT Justine, DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du cher
Le : 17/01/2023
Et
Publication ou notification du :
18/01/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. JOLY Jean-François

2023_0003 – DM n°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT 28702

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à une augmentation de crédit au chapitre 66 sur le budget assainissement pour couvrir les ICNE (intérêt couru d'avance).

Il convient de modifier comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses		
Chapitre	Article	Montant
66	66111	+ 100,00
011	6156	- 100,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la modification du budget assainissement 2022 comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/01/2023
Le Maire
Marie-France MARIX

Envoyé en préfecture le 17/01/2023
Reçu en préfecture le 17/01/2023
Publié le
ID : 018-211802871-20230116-2023_0003-DE





Le secrétaire de séance
M. JOLY Jean-François

Envoyé en préfecture le 17/01/2023

Reçu en préfecture le 17/01/2023

Publié le



ID : 018-211802871-20230116-2023_0003-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du cher
Le : 17/01/2023
Et
Publication ou notification du :
18/01/2023

L'an 2023, le 16 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/01/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/01/2023.

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MAZÉ Christopher

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : HELIN Christian à M. BONNIN Thierry, MIGEON Cyrille à M. GUERIN Marc

Absent(s) : Mmes : BILBAULT Justine, DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine

A été nommé(e) secrétaire : M. JOLY Jean-François


2023_0004 – SUBVENTION ACCORDÉES EN 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accorder les subventions suivantes :

- 50 € aux DDEN du Cher pour les écoles qui chantent (c/65748)
- 50 € au Conseil Départemental d'Accès au Droit (c/65738)
- 200 € à l'ADMR épicerie sociale (c/65748)
- 30 € au Judo Club (c/65748)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Envoyé en préfecture le 17/01/2023
Reçu en préfecture le 17/01/2023
Publié le
ID : 018-211802871-20230116-2023_0004-DE



Pour copie conforme :
En mairie, le 17/01/2023
Le Maire
Marie-France MARIX

Le secrétaire de séance
M. JOLY Jean-François



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du cher
Le : 17/01/2023
Et
Publication ou notification du :
18/01/2023

L'an 2023, le 16 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/01/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/01/2023.

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MAZÉ Christopher

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : HELIN Christian à M. BONNIN Thierry, MIGEON Cyrille à M. GUERIN Marc

Absent(s) : Mmes : BILBAULT Justine, DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine

A été nommé(e) secrétaire : M. JOLY Jean-François

2023_0005 – TRANSPORT SCOLAIRE : CONVENTION DE FINANCEMENT DU CIRCUIT CANTINE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional du Centre-Val de Loire a adopté par délibération n°22_06_29_01 en date du 10 juin 2022 la convention type dérogatoire à ces dispositions du règlement scolaire dont la création d'un service le midi desservant une cantine.

Cette convention prend effet à compter de sa notification et est conclue pour l'année scolaire 2022-2023. Elle est renouvelable par tacite reconduction quatre fois pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 août 2027.

Le montant de la participation forfaitaire par année scolaire pour les communes membres du RPI est de 7 443,70 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/01/2023
Le Maire
Marie-France MARIX

Envoyé en préfecture le 17/01/2023
Reçu en préfecture le 17/01/2023
Publié le
ID : 018-211802871-20230116-2023_0005-DE



Le secrétaire de séance
M. JOLY Jean-François



Envoyé en préfecture le 17/01/2023

Reçu en préfecture le 17/01/2023

Publié le



ID : 018-211802871-20230116-2023_0005-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du cher
Le : 17/01/2023
Et
Publication ou notification du :
18/01/2023

L'an 2023, le 16 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MARIX Marie-France, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/01/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/01/2023.

Présents : Mme MARIX Marie-France, Maire, MM : BONNIN Thierry, GUERIN Marc, HAY Serge, JOLY Jean-François, MAZÉ Christopher

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : HELIN Christian à M. BONNIN Thierry, MIGEON Cyrille à M. GUERIN Marc

Absent(s) : Mmes : BILBAULT Justine, DOS SANTOS ALMEIDA Ludiwine

A été nommé(e) secrétaire : M. JOLY Jean-François

2023_0006 – RPI : AVENANT CONCERNANT LA FACTURATION

Madame le Maire propose de valider l'avenant du RPI autorisant la facturation des frais de transport scolaires pour la cantine à compter de septembre 2022. Cette facturation sera faite avec la clé de répartition appliquée aux autres factures soit le nombre d'élèves de chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'avenant du RPI et autorise Madame le Maire a le signer. (Avenant annexé à la délibération)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Mairie, le 17/01/2023
Le Maire
Marie-France MARIX



Envoyé en préfecture le 17/01/2023

Reçu en préfecture le 17/01/2023

Publié le

ID : 018-211802871-20230116-2023_0006-DE



Le secrétaire de séance
M. JOLY Jean-François

